

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 28 MAI 2020

Date de la convocation : 20 mai 2020

Date d'affichage : 20 mai 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit mai à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Marcel SPILMANN Maire sortant pour la délibération du huis clos. Puis, après son élection, la réunion est présidée par Nicolas MENNETRIER.

**Présents** : Robert BESANÇON, Vincent BLANCHOT, Jean-Yves BRUNEAU, Anne-Josèphe CHARLOT, Marcel CHRISTEL, Laurence FOURNIER, Pascal GENET, Marie-Laure HRVOJ, Laurent JÉROME, Marie-Laure LABORIE, Bruno LÉOTIER, Sophie MENZIN, Yohan MULLER, Valérie PELLERIN, Géraldine PÉREE, Denis PHILIPPE, Annie SALAMI, Julien SEYSSEL, Véronique STOLTZ, Urbain VELUT, Liliane VOYARD.

**Représentés** : Christine ROBILLARD par Nicolas MENNETRIER

**Secrétaire** : Monsieur Julien SEYSSEL

#### 20200514 – Demande de huis clos du Maire : avis du conseil municipal

Marcel SPILMANN, Maire sortant, procède à l'installation du nouveau conseil municipal issu des élections du 15 mars dernier.

Compte-tenu de la crise sanitaire, il invite l'assemblée à se prononcer sur sa demande de tenir à huis clos la séance, comme le prévoit l'ordonnance du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie COVID 19.

Le rapport est adopté.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
22	23	23	0	0	0

Avant de laisser la présidence de l'assemblée au doyen en la personne de monsieur CHRISTEL, Mr Spilmann prononce un discours d'au revoir et d'encouragements à la nouvelle équipe.

Mr CHRISTEL invite le conseil municipal à constituer le bureau. Les membres suivants sont désignés :

- Secrétaire : monsieur Julien SEYSSEL
- Assesseurs : monsieur Robert BESANÇON  
monsieur Denis PHILIPPE.

#### Election du Maire

Monsieur CHRISTEL invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire, poste pour lequel monsieur Nicolas MENNETRIER s'est porté candidat.

Le dépouillement des votes, qui a eu lieu à bulletins secrets, donne le résultat suivant :

Votants : 23

Blancs : 1

Exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Monsieur Nicolas MENNETRIER est élu Maire de la commune de Saint-Lyé et installé immédiatement dans ses fonctions.

Monsieur Marcel SPILMANN, Maire sortant, lui remet l'écharpe tricolore de Maire. Monsieur MENNETRIER prononce alors un discours de remerciements.

### **20200515 – Détermination du nombre des adjoints**

Monsieur le Maire, nouvellement élu, invite le conseil municipal à fixer le nombre des adjoints à 5 pour la nouvelle mandature.

Le rapport est adopté.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
22	23	23	0	0	0

### **Election des adjoints**

Le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'élection des adjoints et sollicite les candidatures.

Madame HRVOJ propose la liste suivante :

- Christine ROBILLARD
- Robert BESANÇON
- Marie-Laure HRVOJ
- Pascal GENET
- Laurence FOURNIER.

Le dépouillement des votes, qui a eu lieu à bulletins secrets, donne le résultat suivant :

Votants : 23

Blancs : 1

Exprimés : 22

Majorité absolue : 12

La liste d'adjoint(e)s conduite par madame Marie-Laure HRVOJ est élue.

Monsieur le Maire installe les adjoints dans leur fonction, qui prennent rang dans l'ordre du tableau du conseil municipal.

Le tableau du conseil municipal pour cette mandature est donc établi comme suit :

- Le Maire
- Les adjoints dans l'ordre de la liste élue
- Les conseillers municipaux par priorité d'âge.

### **Lecture de la charte de l'élu local**

Monsieur le Maire procède, conformément à la loi n° 315.366 du 31 mars 2015 à la lecture de la charte de l'élu local. Il informe le conseil municipal que les conditions d'exercice des mandats locaux dont les élus doivent avoir connaissance leur seront transmises par mail. Il ajoute que, sur simple demande à la DGS, ils pourront en obtenir une copie.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 00.

Le Maire,

Nicolas MENNETRIER